



Le diagnostic PEMD en programmation

Actuellement, les questions de rénovations, restructuration, réhabilitation ou de démolition sont au cœur de plus en plus de projets. Dans ces cas, il est intéressant de mettre en avant les intérêts que l'on peut avoir à valoriser les matériaux déjà présents sur le site en les réemployant dans un projet futur. Suite à la mise en place du diagnostic déchets puis du diagnostic ressources, les actions pour favoriser le réemploi se précisent avec le diagnostic Produits, Equipements, Matériaux et Déchets (PEMD).

Chez Florès, la question du réemploi est un sujet que nous nous efforçons de mettre en avant. Ainsi, cet article fait écho aux notions de réemploi, d'économie circulaire ainsi que de diagnostic ressources développées dans les articles suivants: « [Des déchets qui valent de l'or : le réemploi des matériaux de construction/déconstruction](#) ». ; « [En route vers l'économie circulaire et le réemploi !](#) »; « [Le diagnostic ressources, un outil indispensable pour le réemploi de matériaux.](#) ».

Qu'est-ce que le PEMD ?

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les opérations de rénovations et de démolitions significatives doivent fournir un diagnostic relatif à la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus des travaux. On entend par "démolition significative", des projets de plus de 1 000m² de surface cumulée de plancher. Par "rénovation significative", des travaux qui consistent à détruire ou remplacer au moins deux éléments de second œuvre (plancher, cloison, installation électrique, système de chauffage ...).

D'après l'article R.111-46.-I du code de la construction et de l'habitation :

« Le PEMD est une estimation de l'état de conservation des éléments, des possibilités de réemploi (in situ ou ex situ) et des conditions de dépose, stockage et transport pour permettre leur valorisation ».

Un tel document présente différents objectifs :

- **Décrire** : Définir la nature, la quantité, la localisation ainsi que l'état de dégradation des matériaux, équipements et produits présents sur le site pour en dégager les éléments réemployables.
- **Avertir** : Préciser les précautions de dépose, de stockage et de transport de ces éléments ainsi que les conditions techniques et économiques que de telles actions impliquent.

- **Proposer:** Indiquer les possibilités de réemploi in situ, sur le site de l'opération et ex situ, à travers les filières de réemploi des éléments relevés.

Finalement, le PEMD permet de mettre en lumière les opportunités réemploi en quantifiant précisément les ressources réutilisables.

Le diagnostic ressource : un complément du PEMD

Dans la continuité du PEMD, le diagnostic ressource met en évidence l'intérêt et la compatibilité du réemploi dans le projet considéré. En effet, lorsque le PEMD permet de mettre en avant la quantité de gisement valorisable et les modalités spécifiques de conditionnement, le diagnostic ressources oriente de telles informations dans le but de mettre en avant le potentiel de ses gisements au sein même de l'opération.

Afin d'identifier la compatibilité entre le gisement présent et le potentiel de réemploi, le diagnostic ressources s'appuie sur les 3 facteurs suivants : **l'aspect technique** de démontage et de montage ; **l'aspect temporel** et organisationnel face aux délais de l'opération ainsi que **l'aspect économique** au niveau de la compétitivité du produit par rapport au prix du neuf.

Ainsi, les deux documents présentés sont complémentaires et constituent le point de départ pour initier toutes démarches de réemploi.

Le regard du programmiste face au PEMD

Le PEMD et le diagnostic ressources sont indispensables pour appréhender de façon précise et quantifiée les gisements réemployables. De plus, ces derniers s'inscrivent dans une démarche de sensibilisation au réemploi auprès des maîtrises d'ouvrage souvent réticentes concernant ce genre de pratique.

De telles démarches permettent de relever plusieurs points d'intérêts :

- **Intérêt environnemental** : en s'inscrivant dans une démarche d'économie circulaire
- **Intérêt économique**: en réduisant la quantité d'approvisionnement en matériaux neufs
- **Intérêt patrimonial**: en mettant en évidence les éléments qui impactent l'identité du lieu

Le programmiste peut ainsi faire jouer son regard et son expertise pour mettre l'accent sur ces différents leviers appliqués au projet en question afin d'intégrer plus de réemploi dans les projets à venir.

*Chez **Florès**, nous travaillons à améliorer nos diagnostics techniques en intégrant davantage de réemploi en quantifiant les ressources et en mettant en avant les possibilités in situ et ex situ. C'est dans cette démarche que nous nous formons auprès d'acteurs spécialisés.*

J.B.P.